

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

07/03/2013

Dossier complet le

07/03/2013

N° d'enregistrement

F09113P0097

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement "LES LAURENTINES" sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque (66).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés. Le lotissement a un terrain d'assiette de 4 hectares, inférieure au seuil des 10 ha mais une SHON supérieure à 10 000 m ² (14 500 m ² environ). Celui-ci rentre donc dans les conditions du cas par cas, en restant inférieur au seuil d'étude d'impact (40 000 m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération comporte la réalisation d'un lotissement privé comprenant des habitations de type pavillonnaire et des logements sociaux, la création des voiries et des zones de stationnement, ainsi que l'aménagement des espaces verts. Le projet prévoit également la création des réseaux humides (réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales) et secs (réseaux électriques, de gaz, de télécommunications, fibres optiques et éclairage public) nécessaires au bon fonctionnement du lotissement depuis la voie existante.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotissement répond à la demande croissante en logements des Pyrénées-Orientales et notamment sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque, avec une demande réelle en logements sociaux, qui correspondront à 20 % des logements constituant le lotissement. Ce programme s'articulera pour cela autour de logements individuels et collectifs. Ce projet revêt donc un intérêt public du fait notamment de sa nature sociale et économique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet va consister :

- au décapage des surfaces sous emprise du projet ;
- à l'aménagement des voiries, des aires de stationnement ;
- à l'installation des réseaux secs et humides et à leur connexion à l'existant ;
- à la plantation des arbres ornementaux ;
- à la construction effective des lots du permis d'aménager.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation consiste au fonctionnement conventionnel d'une zone résidentielle. Son organisation fonctionnelle sera aisément rattachable aux secteurs urbains limitrophes situés à l'Ouest (rue Amédée Modigliani), au Sud (Avenue Pablo Picasso) et à l'Est (RD11).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement.

Rubrique 2.1.5.0. : Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant d'un total d'environ 4 ha, est :

2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface..... : 4 ha	
SHON..... : env. 14 500 m ²	
Potentiel logements..... : env. 103 lots dont 20 logements sociaux	
Potentiel habitants..... : env. 240	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "LA FIGUERA MOLLA"
66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 59 ' 21 " 0E

Lat. 42 ° 46 ' 45 " 5N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est composée de parcelles abandonnées (ancien stade de football désaffecté, friches), de trois terrains de tennis et d'une parcelle goudronnée.

Le POS valant PLU destine ces parcelles à l'implantation de constructions à usage d'habitation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet de lotissement se situe au niveau de la zone 1NAb du POS valant PLU de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque.

CARACTERE DE LA ZONE 1NAb

Il s'agit d'une zone destinée à recevoir à court terme l'implantation de constructions à usage essentiellement d'habitation, après réalisation des équipements nécessaires aux opérations envisagées.

La zone est concernée par :

- les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP - servitude d'utilité publique PM1) approuvé par arrêté Préfectoral du 2 novembre 2005.

- elle se situe en zones II et IIb sur la cartographie établie.

Il convient donc de se référer à ce document et notamment à la cartographie et au règlement spécifiques du PPRNP avant toute mise en oeuvre d'un projet.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,8 km au Sud de la ZNIEFF II "Complexe lagunaire de Salses-Leucate", n°6621-0000, et à 2 km à l'Ouest de la ZNIEFF II "Lido et Marais de Torrelles", n°6619-0000. Le projet se situe à plus de 2,4 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type I "Embouchures de l'Agly, du Bourdigou et de l'Auque", n°6619-5026), à 2,1 km au Sud de la ZNIEFF I "Etang de Salses-Leucate", n°6621-5020. A 1,5 km au Sud du projet se trouve l'ENS "l'Agly", n°66-38.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque possède un PPR approuvé par arrêté préfectoral le 23 juillet 2012 pour l'aléa Inondation. La zone de projet se situe en zone II et II b, "Zones urbanisées ou urbanisables au titre des risques" (cf annexe 8). Extrait du règlement p16 : La zone II comprend la partie urbanisée de Saint-Laurent de la salanque et les zones complémentaires à l'intérieur desquelles l'urbanisation est potentiellement possible au titre des risques sous réserve des prescriptions ci-après. Sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation doit être maîtrisée afin : - de préserver et d'améliorer les conditions de stockage et d'écoulement des eaux; - de limiter le nombre de personnes exposées aux risques, et de ne pas augmenter leur niveau d'exposition actuel; - de prendre en compte le niveau d'aléa dans la conception des projets nouveaux ou concernant l'existant; - de pouvoir gérer une situation de crise dans des conditions acceptables.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL n'offre aucune mention sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de deux ZRE : 1- ZRE : "Aquifère Pliocène du Roussillon", par arrêté préfectoral n°2010172-0015 du 21 juin 2010 2- ZRE : "Aquifères des alluvions quaternaires du Roussillon", par arrêté préfectoral n° 2010099-05 du 9 avril 2010 Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau dans les aquifères, il n'y a donc pas d'impact sur ceux-ci.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un zonage Natura 2000. Il se situe à : - 1,2 km au Sud du SIC "Complexe lagunaire de Salses" (FR9101463) - 1,2 km au Sud de la ZPS "Complexe lagunaire de Salses-Leucate" (FR9112005) - 4 km à l'Ouest du SIC "Prolongement en mer des cap et étang de Leucate" (FR9102012)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage n'est prévu au sein de la zone de projet. Le lotissement sera connecté au réseau d'eau potable existant.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet direct n'est prévu dans les eaux souterraines. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées. Le dossier de déclaration loi sur l'eau traitera ce point en détails.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein du territoire bâti de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Le projet est ainsi susceptible d'entraîner des perturbations sur la faune et la flore ordinaire des espaces urbains et péri-urbains, soit la faune commensale de l'homme (cortèges synanthropes). La zone ne présente pas d'éléments notables, excepté des alignements de cyprès ou de lauriers roses ornementaux. Ceux-ci ne sont pas connectés à un quelconque ensemble apparenté à la trame verte. Une grande partie du projet s'installe sur des espaces bétonnés (ancien stade de foot, terrains de tennis, parking). Aucun fossé n'est situé au sein de la zone de projet. Aucun élément de la trame bleue n'est donc impacté, le projet n'a pas d'effet sur les continuités écologiques. En ce sens, le projet n'a qu'une incidence sur la biodiversité ordinaire et ne présente pas d'impacts importants, que ce soit sur les habitats (délaiés bétonnés, friches urbaines) ou pour les espèces (peu de potentialités au vu des surfaces en jeu et du positionnement de la zone).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un projet d'urbanisation de 4 ha d'assiette, situé complètement enclavé au sein d'une dent creuse urbaine, à distance de tout zonages d'inventaires scientifiques ou réglementaires ainsi que des sites du réseau NATURA 2000, sur des milieux pour plus de la moitié désaffectés n'est pas susceptible de porter des incidences les zonages susmentionnés. De plus, ces zonages font tous référence à des zones humides littorales, milieux qui ne sont pas présents au niveau du secteur de projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, d'une superficie de 4 ha s'installe sur des terrains délaissés et des friches. Il y a donc consommation d'espaces anciennement agricoles (environ 17 000 m ²). Cependant, ces terrains sont destinés à l'urbanisation, comme en atteste le zonage du PLU en élaboration. Le projet fait donc partie de l'extension urbaine communale élaboré par le POS valant PLU.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque ne présente pas d'installations au régime SEVESO. La commune est concernée par le risque de rupture de barrage, mais n'est pas située dans la "zone du quart d'heure" ;
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après PRIM.net, Saint-Laurent-de-la-Salanque est concernée par les risques suivants : - le risque sismique, en zone de sismicité 3 : des prescriptions architecturales sont émises comme le demande les normes parasismiques; - le risque inondation : traité par le PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources de nuisances sonores. Celles-ci sont temporaires et seront réalisées dans le respect des normes réglementaires de bruit. Les émergences acoustiques seront ainsi limitées et non significatives pour être assimilées à une véritable nuisance sonore. En phase exploitation, le lotissement ne sera pas à l'origine d'émergences sonores supérieures à celles des zones urbaines environnantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources d'odeurs. Il s'agit essentiellement des résidus atmosphériques des huiles et hydrocarbures liés à l'utilisation des engins de chantier. Cet impact est temporaire et négligeable car trop diffus pour constituer une gêne aux riverains ou à l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier. Cet impact est temporaire et localisé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public, soit les candélabres et éventuellement les luminaires privés des habitations seront source d'émissions lumineuses. Il ne s'agit pas de nuisances importantes pour les résidents ou la faune car diluée au sein du territoire bâti existant de Saint-Laurent-de-la-Salanque.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le chantier peut émettre des poussières et le fonctionnement des engins sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement.</p> <p>En phase exploitation, il y aura augmentation du parc automobile et de la circulation consécutive à l'afflux de nouveaux résidents. Cet apport est une conséquence directe de l'évolution démographique à l'échelle de la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque mais reste négligeable à l'échelle globale.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera des rejets hydrauliques qui seront traités au sein du dossier de déclaration Loi sur l'Eau. L'imperméabilisation du secteur engendrera des effluents non dangereux qui seront traités et collectés selon les modalités qui seront définies par le dossier loi sur l'eau. Le plan masse prévoit le positionnement de bassins de rétention au Sud du canal "La Divisió". Il est à préciser que la prise en charge des rejets hydrauliques par le projet présente un impact positif car la surface imperméabilisée globale sera inférieure à l'existant. Le projet s'implante en effet sur des espaces aujourd'hui bétonnés sur environ 22 000 m² sans aucune rétention en aval.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de lotissement en phase de fonctionnement peut-être à l'origine de déchets à titre privé dans le cadre, qui seront raccordés à l'organisation existante et fonctionnelle du secteur.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune mention archéologique n'est donnée au sein du secteur d'études.</p> <p>Le site classé le plus proche est le "Fort de Salses et ses abords" à plus de 8 km au Nord-Ouest.</p> <p>Concernant les Monuments Historiques, le projet est situé au-delà des 500 m du périmètre de protection de "l'Eglise Paroissiale Saint-Laurent" (à 530 m au Nord) et plus éloignée encore, au Nord-Est, de la "Croix Monumentale des Improperi", située sur la route de Clair.</p> <p>Au niveau paysager, la zone de projet est située au sein d'une dent creuse urbaine au Nord du territoire bâti de Saint-Laurent-de-la-Salanque. En ce sens, le projet urbain se dessine dans une continuité urbaine en évitant tout mitage. L'unité paysagère du secteur est ainsi conservée en l'état.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'installe sur des parcelles urbanisées ou en friche, mais délaissées. Il y a donc modification pour partie de l'usage des sols pour un aménagement urbain.</p> <p>L'enjeu est important car le lotissement répond à des enjeux-socioéconomiques en apportant notamment à la commune une solution à la demande en logements sociaux. Il répond en outre à la pression foncière sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet concernant Saint-Laurent-de-la-Salanque n'est recensé sur le site de la DREAL-LR.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- les principaux enjeux clés que soulève le projet seront traités par le dossier loi sur l'eau (compensation de l'imperméabilisation, dimensionnement des bassins de rétention, etc.) ;
- la surface imperméabilisée sera moindre qu'aujourd'hui et les rejets hydrauliques seront, de plus, traités par des bassins de rétention calibrés ;
- le projet répond notamment à des objectifs sociaux (20 % de logements sociaux) ;
- il se positionne sur des terrains enrichés ou délaissés appartenant à la commune ;
- le projet n'a pas d'incidences sur les zonages ZNIEFF environnants et sur le réseau NATURA 2000 ;
- le projet s'insère naturellement au sein de la trame paysagère d'un secteur déjà à forte consonance urbaine ;
- le projet s'inscrit entièrement sur des terrains appartenant à la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 - Carte de l'occupation des sols de la zone de projet au 1/1 500ème
ANNEXE 7 - Règlement d'urbanisme de la zone 1NAb, extrait du règlement du POS valant PLU de Saint-Laurent-de-la-Salanque.
ANNEXE 8 - Carte du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Risque inondation - Zonage réglementaire - Commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PERPIGNAN

le,

26/02/2013

Signature